

### Autonomie politique des Indiens

lequel il a été mis en place. Nous avons vu comment les libéraux se sont servis de l'Agence d'examen de l'investissement étranger de cette façon.

Sans ce mécanisme de contrôle qui aurait pu être utilisé grâce à l'Agence d'examen de l'investissement étranger et qui est certainement absent dans le cas d'Investissement Canada, tous les investisseurs étrangers viendront s'établir dans la conurbation de Toronto et favoriseront ainsi le secteur de la fabrication dans cette région. Cependant, nous, dans le nord-ouest de l'Ontario, et j'ajouterais dans toutes les autres régions du pays, ne pourrions alors obtenir les investissements dont nous avons besoin pour produire de nouvelles richesses. L'investissement ne sera pas dirigé vers des localités comme Atikokan ou Ear Falls, qui subit à l'heure actuelle une grave crise de l'emploi. On n'aidera pas une localité comme Thunder Bay où plus de 14,000 personnes se cherchent à l'heure actuelle un emploi à temps plein. J'ai bien peur que d'ici la fin de l'hiver, ce nombre soit supérieur à 15,000. Investissement Canada ne va pas favoriser les investissements dans le nord-ouest de l'Ontario et dans ces localités.

Selon moi, si le gouvernement avait six mois pour effectuer le genre de recherche dont mon collègue a parlé, pour repenser le projet de loi, on pourrait peut-être alors, au lieu d'être encore moins maître de notre destinée, compter sur un mécanisme qui permettrait de s'assurer que les capitaux, qu'ils soient canadiens ou étrangers, seront utilisés à l'avantage des Canadiens.

Je vais m'arrêter pour l'instant, monsieur le Président, et je reprendrai demain.

[Français]

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

● (1700)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Tous les articles qui précèdent l'article n° 27 sont-ils reportés du consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

### LES AFFAIRES INDIENNES

#### L'OPPORTUNITÉ DE PROMOUVOIR L'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 décembre 1984, de la motion de M. Penner:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de promouvoir l'autonomie politique des Indiens:

1. en annonçant qu'il appuie une politique positive de reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie politique des autochtones;

2. en poursuivant activement des discussions bilatérales avec des représentants des Premières Nations sur des questions comme l'autonomie politique, les revendications des autochtones et la suppression de la politique d'extinction; et

3. en présentant dans le but de reconnaître l'autonomie politique des Premières Nations, une mesure législative élaborée conjointement et par l'intermédiaire du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de parler de la motion portant sur l'autonomie politique des Indiens qui a été présentée il y a quelques semaines. Quand j'ai interrompu mes propos en décembre, je n'avais pas encore eu l'occasion d'étudier en détail certaines questions que je juge importantes. J'ai siégé ces derniers mois au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. J'ai eu ainsi l'occasion de mieux comprendre les affaires indiennes et les problèmes des autochtones. Mes propos porteront uniquement sur la circonscription de Timiskaming, dans le nord de l'Ontario. Il existe des bandes indiennes dans la région de Moose Factory ainsi que dans celles de Temagami, North Bay et Sturgeon Falls.

En tant qu'élu du peuple, nous devons étudier les problèmes des autochtones du Canada. Il y a un an à un an et demi, le comité de la Chambre a parcouru le Canada pour se pencher sur certains des problèmes des autochtones. Il convient par exemple de s'intéresser à la question du logement des autochtones dans la région de la Baie James. Le gouvernement précédent a omis pendant seize ans de s'occuper de ce problème catastrophique qui bouleverse la vie des autochtones depuis fort longtemps. Le dernier gouvernement n'a pas non plus résolu les problèmes médicaux existants dans la région de la Baie James. Je suis heureux de dire que le nouveau gouvernement et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) ne manqueront sûrement pas d'examiner ces problèmes. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien rencontrera demain à Thunder Bay les chefs du traité n° 9, qui vise la partie inférieure de la Baie James.

Le gouvernement s'efforce de collaborer avec les autochtones pour résoudre les problèmes qui se posent à eux depuis des années. C'est pourquoi il m'est difficile de traiter si rapidement de cette motion concernant l'autonomie politique des Indiens. Le gouvernement désire travailler de concert avec les autochtones et les provinces pour résoudre des problèmes dont les origines remontent à de nombreuses années. Nous allons nous occuper de la question du logement et de celle des soins médicaux qui ont été négligées pendant longtemps.

Une question dont il faut nous occuper très rapidement est celle du chômage chez les autochtones, que ce soit dans les réserves ou ailleurs. Les autochtones du Canada n'ont pas eu jusqu'à présent la possibilité d'occuper des emplois stables comme les autres Canadiens. Il n'est pas surprenant que les conseils de bandes de tout le pays veuillent résoudre ce problème en réclamant l'autonomie politique des Indiens. Tous les Canadiens doivent être très sincères; ils doivent se préoccuper de ce problème et en être conscients.

Le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a abordé bien des questions concernant les autochtones au cours des dernières semaines, et il continuera à le faire. C'est une bonne chose de discuter comme nous le faisons avec les représentants du gouvernement et ceux des conseils de bandes de toutes les régions du Canada pour essayer de résoudre les problèmes. Je me réjouis de pouvoir dire, à la fin de notre mandat de quatre ans, que nous avons collaboré étroitement, en toute liberté, et que nous avons résolu